

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 février 2023, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2023-02-450

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en ajoutant le point: « Planification des travaux de balayage et de nettoyage des puisards et des regards puisards ».

ADOPTÉE

2023-02-451

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2023-02-452

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2023-02

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2023 afin de transférer les sommes aux postes budgétaires comme indiqué dans l'annexe 1 jointe au présent document.

ADOPTÉE

2023-02-453

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 février 2023, au montant de 485 624,69\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2023-02-454

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 19 850,00\$ soit versée comme septième versement (7/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat du 70, 12e Rue (Centre de santé).

QUE la somme de 5 826,80\$ soit versée comme septième versement (7/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une niveleuse (travaux publics).

QUE la somme de 2 064,58\$ soit versée comme sixième versement (6/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une lame de déneigement (travaux publics).

QUE la somme de 1 608,41\$ soit versée comme quatrième versement (4/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un appareil multifonctions (administration).

QUE la somme de 3 149,63\$ soit versée comme troisième versement (3/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une déneigeuse à trottoirs sur chenilles (travaux publics).

QUE la somme de 848,65\$ soit versée comme deuxième versement (2/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une déchiqueteuse.

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2023-02-455

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION - ASSURANCES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT que les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains datée du 3 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains datée du 16 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-01-23 de la Municipalité de la Présentation adoptée le 17 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPUYER la Municipalité de la Présentation dans leurs démarches auprès des gouvernements et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à préserver les caractéristiques.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve transmette la présente résolution à la Municipalité de la Présentation.

ADOPTÉE

2023-02-456

CONGRÈS ADMQ - AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Josée Trudel, adjointe à la direction générale et à la mairie, soient autorisées à assister au congrès annuel 2023 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera du 14 au 16 juin prochain au Centre des congrès de Québec.

QUE les frais d'inscriptions soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2023-02-457

ADOPTION DU RÈGLEMENT 113-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 113-17 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et le stationnement soit adopté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 160 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 401 626,00\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 160 décrétant un emprunt de 401 626,00\$ afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipales accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution financière (TECQ 2019-2023).

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 160 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 401 626,00\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 160 décrétant un emprunt de 401 626,00\$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 188 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 22 770 543,00\$ ET UN EMPRUNT DE 22 770 543,00\$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE LA MONTÉE LEBLANC / 17 CIP

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 188 décrétant une dépense de 22 770 543,00\$ et un emprunt de 22 770 543,00\$ pour réaliser des travaux de réfection de chaussée de la Montée Leblanc / 17 CIP.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 188 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 22 770 543,00\$ ET UN EMPRUNT DE 22 770 543,00\$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE LA MONTÉE LEBLANC / 17 CIP

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 188 décrétant une dépense de 22 770 543,00\$ et un emprunt de 22 770 543,00\$ pour réaliser des travaux de réfection de chaussée de la Montée Leblanc / 17 CIP.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 189 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE D'UN CHEMIN PRIVÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 189 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 189 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE D'UN CHEMIN PRIVÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 189 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*.

2023-02-458

ARCHIVES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire procéder à la mise à jour de son plan de classification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'un logiciel afin de procéder à la mise à jour de son plan de classification.

ADOPTÉE

2023-02-459

AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la somme de 1 000,00\$ déjà versée à la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier suite à la résolution numéro 2022-10-313;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 2 792,00\$ équivalant à 1,00\$ par citoyen pour l'année 2023 et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971.

QUE la somme de 1 000,00\$ déjà versée soit incluse dans ce montant;

ADOPTÉE

2023-02-460

AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ DES FÊTES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 3 000,00\$ au Comité des fêtes pour l'année 2023.

QUE cette somme soit prise au compte OBNL #02-629-00-971.

ADOPTÉE

2023-02-461

VENTE D'UN TERRAIN POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre le dossier suivant à la MRC d'Antoine-Labelle pour défaut de non-paiement de taxes à moins que les sommes dues ne soient reçues à la Municipalité de Ferme-Neuve et ce, au plus tard le 15 février 2023:

- Lot numéro 5 091 866 situé sur la 16e Avenue

QUE le conseil délègue Madame Bernadette Ouellette et Madame Martine Charron à agir à titre de substitut pour assister à la vente et pour acquérir le terrain au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, s'il n'y a pas preneur;

ADOPTÉE

2023-02-462

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT ET EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA SUBVENTION À RECEVOIR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal demande à la Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides d'augmenter la marge de crédit de 280 000,00\$ de plus.

QUE le conseil municipal demande à la Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides un emprunt temporaire pour la subvention à recevoir de 22 770 543,00\$.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse, et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

ADOPTÉE

2023-02-463

MODIFICATION DU NIVEAU DES PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU le nombre grandissant d'appels médicaux non prioritaires pour lesquels nos premiers répondants sont affectés;

ATTENDU le remplacement de l'horaire de faction par un horaire à l'heure pour les paramédicaux du point de service de Ferme-Neuve ainsi que le déploiement dynamique des ressources ambulancières;

ATTENDU l'augmentation du nombre d'ambulances depuis deux ans sur toutes les plages horaires des zones ambulancières 642 et 643;

ATTENDU la demande des pompiers qui oeuvrent comme premiers répondants pour la Municipalité de Ferme-Neuve afin de diminuer de niveau de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise Monsieur Mathieu Meilleur, directeur du service incendie, à faire les démarches nécessaires avec le CISSS des Laurentides afin de modifier le niveau des deux équipes de premiers répondants de Ferme-Neuve pour qu'ils deviennent premiers répondants de niveau 2 et ce, à partir du 1er avril 2023.

ADOPTÉE

2023-02-464 ASSURANCE ACCIDENT COMPLÉMENTAIRE FQM - POMPIERS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à l'annulation de la police d'assurance accident complémentaire numéro 79097-1 concernant les pompiers de la Municipalité de Ferme-Neuve;

ADOPTÉE

2023-02-465 APPEL D'OFFRES FN-23-V-01 - FOURNITURE DE CARBURANT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public FN-23-V-01 fait par le système SEAO pour la fourniture de carburant;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues:

- Les Huiles HLH Itée 2,2558\$/litre
- Énergies Sonic inc. 2,227\$/litre
- Harnois Énergies inc. 2,2629\$/litre

Les montants ci-haut mentionnés incluent les taxes.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-23-V-01 pour la fourniture de carburant pour la Municipalité de Ferme-Neuve soit accordé à Énergie Sonic inc. au montant de 2,227\$/litre incluant les taxes applicables.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2023-02-466 AFFICHAGE DU POSTE DE JOURNALIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE CRÉER un poste temps plein permanent de journalier à la Municipalité de Ferme-Neuve et de procéder à son affichage.

ADOPTÉE

2023-02-467 AFFICHAGE DU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) PAYSAGISTE

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir le poste vacant de préposé paysagiste au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'AFFICHER un poste de préposé paysagiste au service des travaux publics;

ADOPTÉE

2023-02-468 APPEL D'OFFRES - RÉALISATION D'UN RELEVÉ D'ARPENTAGE POUR LA CHAUSSÉE DE LA MONTÉE LEBLANC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un relevé d'arpentage pour la chaussée de la Montée Leblanc.

ADOPTÉE

2023-02-469 APPEL D'OFFRES - CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE POUR LA CHAUSSÉE DE LA MONTÉE LEBLANC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour obtenir une caractérisation écologique pour la chaussée de la Montée Leblanc.

ADOPTÉE

2023-02-470

PLANIFICATION DES TRAVAUX DE BALAYAGE ET DE NETTOYAGE DES PUISARDS ET DES REGARDS PUISARDS

CONSIDÉRANT le courriel reçu par le Ministère des Transports le 13 février 2023 à l'effet de prendre à charge le balayage et le nettoyage des puisards et des regards puisards;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de prendre arrangements avec le Ministère des Transports du Québec pour la compensation relativement au balayage et au nettoyage des puisards et des regards puisards.

ADOPTÉE

2023-02-471

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
- LOTS 5 390 964, 5 090 579, 5 091 690 ET 5 091 688**

CONSIDÉRANT que le propriétaire, Monsieur Robert Raymond, a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin d'aliéner les lots 5 390 964, 5 090 579, 5 091 690 et 5 091 688;

CONSIDÉRANT que l'aliénation se fera au fils du propriétaire faisant affaires sous le nom de Ferme Rico;

CONSIDÉRANT que les lots à aliéner de Monsieur Raymond sont de 440 764m² sur un terrain total de 1 288 613m²;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande d'aliénation est conforme à la réglementation municipale et qu'elle appuie cette demande pour les lots 5 390 964, 5 090 579, 5 091 690 et 5 091 688 au cadastre du Québec sur le territoire de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2023-02-472

CHEMIN DU DOMAINE-DES-BOULEAUX

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-052 relativement à l'entente pour l'échange d'une parcelle de terrain à des fins d'utilité publique entre la municipalité et les citoyens;

CONSIDÉRANT le contrat à intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise Madame Diane Sirard, mairesse, et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, le contrat pour l'échange d'une parcelle de terrain sur le chemin du Domaine-des-Bouleaux entre les parties.

ADOPTÉE

2023-02-473

OFFRES DE SERVICES - DÉLIMITATION DU MILIEU HYDRIQUE AU LAC MAJOR

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de AJ Environnement relativement à la délimitation du milieu hydrique au Lac Major;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels de AJ Environnement au montant de 2 690,00\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

ADOPTÉE

2023-02-474

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - 344, 20E AVENUE

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 344, 20e Avenue désire céder une partie de son terrain;

CONSIDÉRANT que le terrain a été cadastré;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une zone agricole;

CONSIDÉRANT que des infrastructures municipales sont situées sous ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, à faire les démarches nécessaires auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour acquérir une partie du terrain située au 344, 20e Avenue, en zone agricole, pour régulariser le titre de propriété.

ADOPTÉE

2023-02-475

COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit désigner les représentants des travailleurs qui formeront le comité santé-sécurité (CSS) ainsi que les représentants de l'employeur;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-359 adoptée le 14 novembre 2022 relativement au comité santé-sécurité;

CONSIDÉRANT que Monsieur Kambiz Ebadi ne travaille plus à la Municipalité de Ferme-Neuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les représentants de l'employeur qui formeront le comité soient:

- Michel Deslauriers
- Sonia Lachaine
- Bernadette Ouellette
- Josée Trudel

QUE cette résolution abroge la résolution 2022-11-359.

ADOPTÉE

2023-02-476

PERSONNE-RESSOURCE - POLITIQUE DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-380 adoptée le 14 novembre 2022 quant à la nomination d'une personne ressource relativement à la politique de travail en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur ou coordonnatrice culture, sport et développement social et économique a été aboli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate le ou la responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire comme personne-ressource afin de répondre au besoin de soutien relativement à l'application de la politique de travail en matière de violence conjugale.

QUE cette résolution abroge la résolution 2022-11-380.

ADOPTÉE

2023-02-477 ENTENTE TABLE FORÊT LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-404 adoptée le 12 décembre 2022 relativement à l'entente avec Table Forêt Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente à intervenir avec Table Forêt Laurentides et la Municipalité de Ferme-Neuve et la création d'un comité, lequel sera composé de la ou le responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire, de la directrice ou du directeur de l'urbanisme et de la mairesse ou du maire.

QUE cette résolution abroge la résolution 2022-12-404.

ADOPTÉE

2023-02-478 CYCLO-MÉMOIRE 2023 -SOLLICITATION AU DÉFI RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire soutenir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi que leurs proches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie Cyclo-Mémoire 2023 dans ses démarches de sollicitation au défi régional de la Société Alzheimer Laurentides;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à participer au défi régional de la Société Alzheimer Laurentides qui se déroulera les 8 et 9 juillet 2023 et de promouvoir cet événement;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve transmette la présente résolution au bénévole et initiateur du Cyclo-Mémoire au profit de la Société Alzheimer Laurentides.

ADOPTÉE

2023-02-479

PROGRAMME DE BOURSES DU FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES 2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire encourager et reconnaître les jeunes athlètes de la région des Laurentides et de soutenir leur participation aux Jeux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE PROMOUVOIR sur le site Web et les réseaux sociaux de la Municipalité de Ferme-Neuve le lancement de la période de mise en candidature pour les athlètes de la région des Laurentides de niveau Élite, Relève et Espoir qui se déroule du 26 janvier au 23 février 2023 dans le cadre de la remise de bourses du 20e Gala du Fonds de l'athlète des Laurentides qui se tiendra le 4 juin 2023.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve transmette la présente résolution à Loisirs Laurentides;

ADOPTÉE

2023-02-480

SALON DES ANIMAUX - TARIFICATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la tarification pour la tenue du salon des animaux soit de 650,00\$ taxes incluses pour l'année 2023;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2023-02-481

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 13 février 2023 soit levée. Il est 20h25.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard,maresse